



OIAC

Conférence des États parties

Dixième session
7 - 11 novembre 2005

C-10/DG.11
7 novembre 2005
FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

**DÉCLARATION D'OUVERTURE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL À LA
DIXIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES ÉTATS PARTIES**

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames et Messieurs les délégués,

1. Permettez-moi de vous souhaiter à tous la bienvenue à la dixième session de la Conférence des États parties à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques.
2. Je suis très heureux que l'un de nos collègues, l'expérimenté et distingué Ambassadeur du Pérou, M. José Antonio Arróspide, soit notre Président nouvellement élu. M. Arróspide succède à d'autres éminents représentants permanents à l'OIAC qui, après avoir fait partie, à un titre ou un autre, de nos organes directeurs, sont parvenus au sommet en assumant cette importante présidence. M. Arróspide a été Président du Conseil exécutif en 2004 et en 2005, et il a fait preuve à ce poste de toutes les qualités d'un dirigeant, ainsi que d'une grande capacité à inspirer la confiance et à dégager un consensus. Ce sont ces qualités qui singularisent nos travaux, ici, à l'OIAC.
3. Le président sortant, M. Paturej (Pologne) n'a certainement pas trahi nos attentes quant à sa présidence. Je souhaite que nous puissions continuer à pouvoir compter sur ses conseils avisés et son indéfectible coopération, que nous avons tous tant appréciés.
4. Je voudrais aussi féliciter tous les autres membres du Bureau, et leur souhaiter la bienvenue.
5. Cette année, comme les années précédentes, c'est aussi un privilège et un plaisir pour moi que d'accueillir chaleureusement les délégations venues des capitales de leur pays et les représentants spéciaux qui ont pu se joindre à nous pour cette importante semaine.
6. L'OIAC peut s'enorgueillir d'avoir consolidé, au cours de l'année qui vient de s'écouler, ses avancées en matière de désarmement, de non-prolifération et de coopération internationale – et d'avoir accompli de nouveaux et considérables progrès sur chacun de ces fronts. Dans le même temps, plusieurs domaines continuent à exiger notre attention constante, et il reste beaucoup à faire. Comme à l'accoutumée, j'aimerais passer en revue avec vous les éléments marquants d'une année de travail dans les domaines concernés par la Convention sur l'interdiction des armes chimiques.



Universalité

7. Depuis la neuvième session de la Conférence, des progrès et une dynamique considérables ont continué d'être enregistrés dans la mise en œuvre du plan d'action pour l'universalité de la Convention. Il convient en premier lieu de noter que plus de la moitié des États qui n'avaient pas encore adhéré à la Convention lorsque ce plan d'action a été adopté il y a à peine deux ans, l'ont fait depuis.
8. En 2005, sept États ont ratifié la Convention ou y ont adhéré : Antigua-et-Barbuda, le Bhoutan, le Cambodge, la Grenade, le Honduras, Nioué et le Vanuatu. En outre, au cours de la présente session de la Conférence, la Convention entrera en vigueur à l'égard de la République démocratique du Congo, ce qui portera le nombre total des États parties à 175. Nous pouvons tous tirer une satisfaction légitime de ce rythme des adhésions et des ratifications.
9. Le Secrétariat technique a bien entendu sa part dans cette réussite – mais je pense aussi qu'il n'est que justice de reconnaître et de saluer les efforts des États parties qui nous ont rejoints avec enthousiasme et qui, dans certains cas, ont pris l'initiative d'aller plus loin encore et d'aider les États qui ont eu besoin d'aide ou d'orientations avant de pouvoir monter à bord.
10. Il ne reste dans le monde que 19 États non parties – 11 signataires et 8 non signataires.
11. Nous poursuivrons nos efforts déterminés pour collaborer avec les États qui, pour différentes raisons, ont choisi de rester en dehors de l'interdiction mondiale des armes chimiques. J'ai bon espoir que dans les prochains mois davantage d'États encore rejoindront la majorité écrasante de la communauté internationale en adhérant à la Convention. Au cours de nos consultations, nous avons pu confirmer que dans la plupart des cas il ne reste aucun obstacle insurmontable.
12. Nous reconnaissons cependant que des situations difficiles continuent à prévaloir dans certains États non parties du Moyen-Orient et de la Péninsule coréenne – régions confrontées à des difficultés importantes et complexes. Il n'en demeure pas moins que nous ne pouvons pas accepter et que nous n'acceptons pas la logique qui veut que l'on reporte à une date lointaine et indéfinie l'adhésion à un traité universel et non discriminatoire tel que la Convention. Je suis profondément convaincu que l'ensemble de la communauté internationale mérite mieux que cela dans la mesure où il s'agit d'armes qui après tout ont été universellement condamnées et interdites. J'invite aussi instamment tous les membres de la communauté internationale à convaincre les États non parties de l'importance qu'ils attachent à la Convention, qui élimine cet horrible moyen de destruction, et de l'obligation morale de ces États non parties d'adhérer à la Convention.
13. Dans cet esprit, permettez-moi de saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue aux délégations d'observateurs d'Israël, du Liban et de la République arabe syrienne, et d'exprimer l'espoir sincère qu'elles continueront à procéder avec nous à des consultations qui leur permettront de se rapprocher d'une adhésion à la Convention dans un avenir pas trop lointain.

14. Nous continuerons de travailler avec les États non parties et les autres parties intéressées pour faire en sorte qu'ils rejoignent les rangs de l'OIAC.
15. Contrairement à ce que beaucoup croyaient possible lors de l'entrée en vigueur de la Convention, de réels progrès ont été accomplis au Moyen-Orient. La récente adhésion de la Jamahiriya arabe libyenne et les importants travaux préparatoires dans lesquels nous nous sommes engagés avec l'Iraq témoignent de ces progrès constants. Dans ce dernier cas, nous avons commencé à fournir une assistance et une formation techniques, et nous attendons avec impatience le jour où l'Iraq, une fois en place les institutions politiques prévues dans sa Constitution récemment approuvée, adhérera à la Convention et viendra occuper sa place parmi les autres membres de la famille de l'OIAC.
16. Des progrès rapides ont été enregistrés en Asie et dans les îles du Pacifique, à telle enseigne que tous les membres du Forum des Îles du Pacifique sont à présent États parties à la Convention. En fait, à l'exception du Myanmar et de la République populaire démocratique de Corée, c'est la totalité de la région Asie-Pacifique qui a adhéré à la Convention.
17. Des représentants du Myanmar ont participé à plusieurs activités de l'OIAC ces derniers mois, et nous espérons que ces échanges fructueux et prometteurs produiront à bref délai les résultats attendus.
18. Dans le même temps, nous restons ouverts à toute possibilité d'engager une action qui permettrait l'adhésion de la République populaire démocratique de Corée et nous l'avons fait savoir à plusieurs reprises aux représentants de ce pays. Malheureusement, je dois signaler que nos ouvertures sont restées sans réponse.
19. L'engagement de l'OIAC en Afrique reste plus fort que jamais. Des progrès réguliers ont été enregistrés sur ce continent, grâce à l'aide de l'Union africaine ainsi qu'aux orientations et au précieux appui du Groupe des États parties d'Afrique, ici à La Haye. Des activités régionales axées sur l'universalité en Afrique et sur la mise en œuvre de la Convention par les autorités nationales africaines ont eu lieu le mois dernier au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba (Éthiopie) ainsi qu'à Abuja (Nigéria). Je félicite ces deux pays pour leur appui à l'OIAC et pour le partenariat engagé avec l'Organisation afin de promouvoir sa présence en Afrique.
20. Presque tous les États non parties d'Afrique ont déjà participé à un ou plusieurs de ces événements, et plusieurs d'entre eux ont également bénéficié d'une formation intensive à l'intention de leurs autorités nationales, au moyen des cours dispensés à Paris en juin et en octobre de cette année, de même que lors d'ateliers de travail tenus à Lisbonne en mai, avec le soutien généreux de la France et du Portugal, respectivement.
21. En Amérique latine et dans les Caraïbes, la dynamique vers l'universalité continue d'être bien engagée grâce à notre propre action et à celle de l'Organisation des États américains. La Convention est à présent entrée en vigueur pour chacun des États continentaux des Amériques, et nous avons bon espoir que les quelques États des Caraïbes encore non parties nous rejoignent dans le courant de l'année prochaine.

22. Je considère toutefois qu'il est important de souligner à l'adresse de ces États non parties que de même que nous comprenons les difficultés et les priorités concurrentes pouvant expliquer qu'ils n'aient pas adhéré à la Convention, ils devraient de leur côté garder à l'esprit qu'en continuant de rester en marge de la communauté internationale, ils sapent objectivement les efforts des 175 États parties dans un domaine d'une importance cruciale pour la paix et la sécurité mondiales.
23. Nos efforts d'ouverture vers l'extérieur nous ont amené, l'an dernier, à renforcer nos liens avec l'Organisation des Nations Unies et des organisations régionales ayant intérêt à coopérer avec nous. Nous croyons en la synergie qui émane du véritable réseau institutionnel étroitement imbriqué que constituent les organisations internationales en unissant leurs efforts pour promouvoir et préserver la paix et la sécurité. Notre collaboration avec l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine, l'Organisation des États américains et l'Union européenne est une preuve tangible de cette approche et montre bien notre détermination à optimiser l'ouverture vers l'extérieur de l'OIAC conformément au mandat confié à l'Organisation.
24. Puisque je viens de parler de l'Union européenne (UE), permettez-moi, un an après l'approbation de la première action commune de l'UE d'appui à l'OIAC, d'exprimer notre gratitude à nos États membres qui appartiennent à l'Union, pour cette expression concrète d'un soutien qui nous a permis de relever le niveau de nos activités et d'élargir notre cercle d'influence. Ce faisant, je voudrais également exprimer l'espoir que dans quelques jours l'UE approuve une deuxième action commune. Il y a un an, j'avais déclaré que l'approbation de la première action commune était une "décision historique ... [qui ouvrait] la voie à une coopération permanente solide entre l'Union et l'Organisation". J'ai le plaisir de pouvoir vous dire aujourd'hui que cela s'est traduit dans les faits.
25. Permettez-moi, par l'intermédiaire de la présidence britannique de l'UE, d'exprimer de nouveau ma gratitude au Conseil de l'UE ainsi qu'aux représentants de la Commission de l'UE pour le travail considérable qu'ils ont abattu l'an dernier en relation avec la mise en œuvre des différents projets appuyés par l'action commune.

Mise en œuvre nationale

26. D'importants progrès ont été enregistrés l'année dernière dans l'application du plan d'action concernant la mise en œuvre des obligations au titre de l'Article VII. Si tout va bien, les délégations seront saisies d'un projet de décision sur la voie à suivre en ce qui concerne cet aspect crucial de notre travail, et c'est à vous qu'il appartiendra, en votre qualité de décideurs pour l'OIAC, de nous donner de grandes orientations. Ce qui est important, à mon avis, c'est que nous ne perdions pas de notre élan. Il faut poursuivre l'action collective des États membres et du Secrétariat. Il est certain qu'il reste encore beaucoup à faire et qu'il va falloir que le Secrétariat, travaillant main dans la main à la fois avec les États parties qui ont offert leur assistance et avec ceux qui l'ont demandée, intensifie l'action qu'il a engagée pour que les États parties qui ne l'ont pas encore fait satisfassent à leurs obligations au titre de l'Article VII.
27. Il reste certainement beaucoup à faire et il sera nécessaire que le Secrétariat, en étroite collaboration avec les États parties qui ont offert une assistance et ceux qui ont demandé une assistance, accentue les efforts pour assurer que les États parties qui

n'ont pas encore rempli leurs obligations au titre de l'Article VII le fassent. En bref, nous mettrons en œuvre vos politiques de manière scrupuleuse et intégrale.

28. Tout en reconnaissant qu'il existe encore de nombreux domaines dans lesquels il reste à parachever l'action engagée, il me faut dire aussi que nous nous félicitons des progrès accomplis par de nombreux États membres qui, par rapport à la situation telle qu'elle se présentait il y a tout juste deux ans, sont aujourd'hui en mesure de présenter des éléments concrets pour témoigner des efforts qu'ils ont déployés en termes de projets de législation qui, dans certains cas, atteignent un stade déjà fort avancé. Les préparatifs de projets de législation ont dans de nombreux cas exigé une interaction durable et parfois intense avec le Secrétariat, grâce à laquelle de plus en plus d'États parties peuvent appliquer les dispositions du plan d'action et satisfaire aux obligations que leur fait l'Article VII. Je saisis cette occasion pour exprimer ma gratitude aux États parties qui ont offert un appui bilatéral aux États parties nécessitant une assistance pour s'acquitter de ces obligations.

Vérification

29. Depuis la neuvième session de la Conférence, les États parties qui ont déclaré être détenteurs d'armes chimiques ont déployé d'importants efforts pour satisfaire leurs obligations en matière de destruction de leurs stocks d'armes chimiques déclarés. Au 1^{er} novembre 2005, cinq de ces six États parties avaient détruit approximativement 12 235 tonnes d'agents de guerre chimique dans le cadre du régime de vérification de l'OIAC. Ce chiffre représente presque 17 % du total des stocks déclarés.
30. Nous savons tous que la destruction d'armes chimiques est une entreprise hors du commun d'une grande complexité opérationnelle et technique – sans parler des ressources financières nécessaires. Il n'en demeure pas moins rassurant de voir que les efforts engagés par ces États parties maintiennent la dynamique de destruction. En tout état de cause, il est clair que ces efforts devront être intensifiés au cours des prochains mois et des prochaines années pour respecter les délais fixés dans la Convention.
31. Aux États-Unis d'Amérique, deux nouvelles installations de destruction à grande échelle d'armes chimiques, à Pine Bluff et Newport, ainsi que d'autres installations non exploitées en permanence, ont commencé à fonctionner. Le volume total des agents de guerre chimique détruit par cet État partie a atteint environ 34 % de ses stocks déclarés. Pendant ma récente visite à Washington (DC), j'ai pu constaté la volonté permanente des États-Unis d'Amérique de s'acquitter de leurs obligations en matière de destruction – volonté accompagnée des ressources financières requises.
32. La Fédération de Russie a ajusté son programme de destruction de ses armes chimiques, comme je l'ai moi-même fait savoir, avec elle, au Conseil.
33. Suite à cet ajustement, la nouvelle installation de destruction d'armes chimiques de Kambarka est sur le point de commencer ses activités de destruction dans quelques semaines seulement, et nous avons bon espoir que la construction d'une deuxième installation de destruction d'armes chimiques, à Maradykovski, sera parachevée au cours du premier semestre de l'année prochaine.

34. Compte tenu du volume des stocks russes, qui est le plus important du monde, il est clair qu'il faudra que la Fédération de Russie mette en œuvre son nouveau programme dans son intégralité et qu'il n'y ait pas d'autres retards si elle veut pouvoir respecter les délais intermédiaires prorogés décidés par la Conférence. Il n'est pas exagéré de dire qu'en termes de destruction d'armes chimiques en Fédération de Russie, nous ne pouvons tout simplement pas nous permettre d'attendre encore sans engager l'action décisive et résolue qui s'impose.
35. Je sais que pour cela la volonté politique existe, de la part du Gouvernement russe et de la communauté internationale, qui ne manquera pas d'apporter son soutien pour que la Fédération de Russie puisse s'acquitter de ses obligations en matière de destruction. Ce soutien vient en particulier des pays qui contribuent activement au Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes. À ce stade, il est extrêmement important que les États donateurs continuent à participer pleinement au processus engagé en Fédération de Russie en fournissant le soutien technique et financier nécessaire pour garantir la viabilité continue du programme de destruction de ce pays. De son côté, la Fédération de Russie peut contribuer à ce processus en tenant tous ses engagements, prouvant ainsi à la communauté internationale sa détermination permanente à se conformer aux dispositions de la Convention.
36. L'Inde, seul État partie à avoir respecté le délai de 45 %, est sur le point de commencer à exploiter sa deuxième installation de destruction d'armes chimiques. Je félicite le Gouvernement indien pour son niveau exemplaire de respect de la Convention et pour sa détermination sans faille à appliquer sa décision courageuse de détruire ses stocks d'armes chimiques.
37. D'importants progrès ont également été accomplis par un autre État partie, qui a détruit environ 65 % de ses stocks. J'estime que cet État partie peut légitimement être fier de ce résultat.
38. Entre-temps, de nouvelles installations de destruction d'armes chimiques devraient commencer leurs activités l'an prochain en Albanie et en Jamahiriya arabe libyenne. Nous travaillons en étroite collaboration avec ces deux États parties et nous sommes encouragés de constater que les activités de destruction qu'ils sont sur le point d'engager leur permettront d'éliminer leurs stocks avant les délais fixés dans la Convention. Bien entendu, nous sommes prêts à aider encore la Jamahiriya arabe libyenne dans ses efforts visant à s'acquitter de ses obligations en matière de destruction.
39. Nos activités de vérification et les procédures opérationnelles sur lesquelles elles s'appuient font l'objet d'évaluations et de révisions périodiques dans un effort constant pour assurer le niveau d'excellence attendu du Secrétariat, selon les moyens les plus économiques. Cette approche sous-tend les efforts visant à accroître notre efficacité au moyen de l'optimisation de la vérification – c'est-à-dire que nous nous efforçons toujours de mener à leur fin nos activités de vérification, dans le strict respect des dispositions de la Convention et de manière non discriminatoire, mais avec un niveau de ressources minimum.

40. Nous avons réussi dans cette entreprise grâce à des réductions sélectives convenues du nombre d'inspecteurs constituant une équipe, chaque fois que cela était possible, et grâce au programme d'inspecteurs à la demande, qui est une réussite. Cela nous a permis d'augmenter le niveau des inspections avec pratiquement le même groupe d'inspecteurs réguliers et un noyau constitué de 15 inspecteurs au plus, employés dans le cadre d'un contrat de services spéciaux.
41. Je me félicite aussi particulièrement de la transition harmonieuse que la Division de l'inspectorat a assurée entre les inspecteurs qui quittent l'Organisation dans le cadre de la politique de la durée de service et les inspecteurs nouvellement recrutés qui suivent actuellement une formation et constitueront progressivement la nouvelle génération d'inspecteurs.
42. J'exprime ma gratitude à tous ceux qui ont participé à la création et à la mise en œuvre de nos programmes internes de formation des inspecteurs, source de grande fierté pour nous, ainsi qu'aux États membres qui ont généreusement contribué à la formation des individus et des équipes et au perfectionnement de leurs compétences. Je pense particulièrement à notre pays hôte, les Pays-Bas, mais également au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et à l'Italie. Nous leur exprimons nos remerciements les plus sincères.
43. Bien qu'elle ne représente qu'une petite partie de nos activités de vérification par rapport aux inspections concernant la démilitarisation, la vérification de l'industrie est néanmoins un élément essentiel de la prévention de la prolifération des armes chimiques. Je ne vous surprendrai donc pas en disant que nous devons accroître de façon significative nos efforts dans ce domaine.
44. Force est de constater que dans le monde actuel, l'accès par des acteurs non étatiques à des armes chimiques représente une menace réelle et constitue un défi plus pressant que celui posé par les stocks d'armes chimiques déclarées, qui ont été mises en sûreté et sont en cours de destruction au moment où nous parlons, sous la supervision des inspecteurs de l'OIAC.
45. J'encourage les États membres à poursuivre l'étude des moyens de rendre notre régime de vérification de l'industrie plus efficace et plus significatif, en augmentant le nombre des inspections et en affinant l'algorithme de sélection des autres installations de fabrication de produits chimiques. Le Secrétariat continue d'apporter un soutien actif aux activités concernant la série de questions relatives à l'industrie chimique dans ses efforts visant à atteindre cet objectif. En parallèle, et sans changer la méthode actuelle de sélection, la Division de la vérification procède à un ajustement et à un affinage du processus interne de sélection des sites.

Coopération internationale et assistance

46. Cet important objectif fondamental de l'OIAC a enregistré des succès remarquables au cours de l'année écoulée. J'évoquerai pour commencer le deuxième exercice de l'OIAC sur la prestation d'assistance (Assistance commune 2005) qui a été planifié et coordonné conjointement par l'OIAC, l'Ukraine et le Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophes (EADRCC) de l'OTAN. Cet

exercice a eu lieu dans la zone de formation de Yavoriv, à proximité de Lviv (Ukraine), du 9 au 13 octobre 2005.

47. L'exercice a rassemblé des équipes de 17 États membres de l'OIAC, y compris le pays hôte, l'Ukraine, ainsi que des observateurs de 29 autres États membres de l'OIAC. En outre, une importante équipe d'experts de l'OIAC, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU et de l'EADRCC, a participé aux activités opérationnelles et aux activités de soutien. Au total, près de 1 000 personnes étaient rassemblées pour mettre à l'épreuve et définir des procédures de coopération internationale, de prestation d'assistance en cas d'urgence, dans le cadre de la simulation d'une attaque terroriste au moyen d'agents de guerre chimique.
48. Je souhaite remercier tous les États membres qui ont participé à cet exercice et en particulier le pays hôte, l'Ukraine, avec lequel nous avons travaillé de façon étroite et efficace, ainsi que les Pays-Bas, la République tchèque et la Suisse, qui ont assuré la formation de notre équipe d'enquête et d'assistance avant l'exercice. Enfin et surtout, je souhaite remercier l'équipe du Secrétariat qui s'est si bien acquittée de sa tâche sous la direction compétente et dévouée du Directeur général adjoint.
49. Pour l'OIAC, le but de l'exercice était de tester nos compétences et nos capacités en matière d'enquêtes sur une allégation d'emploi d'agents de guerre chimique et de coordination et prestation d'assistance en cas d'emploi ou de menace d'emploi d'armes chimiques.
50. L'exercice Assistance commune 2005 a ouvert un nouveau chapitre de coopération et de partenariat entre les institutions nationales et internationales chargées plus particulièrement de faire face à l'emploi ou à la menace d'emploi d'armes chimiques. L'exercice a montré que, lorsque des États et des organisations mettent en commun leur expérience et leurs ressources, ils sont mieux préparés à faire face à la menace naissante du terrorisme chimique et à la déjouer.
51. Un objectif clé des exercices de ce type est de mettre en évidence les capacités des participants et de recenser les domaines qui pourraient faire l'objet d'améliorations. Nous sommes en train d'établir un rapport d'évaluation final. Lorsqu'il sera terminé, nous dresserons un plan et un calendrier pour donner suite aux enseignements tirés. Nous soumettrons ensuite aux États membres un rapport officiel sur l'exercice et son évaluation, qui à de nombreux égards est la partie la plus importante, ainsi que sur la voie à suivre en 2006.
52. Au cours de l'année dernière, plusieurs projets concernant le renforcement des capacités ont été menés à bien, notamment au Moyen-Orient et en Asie centrale; cette année, d'autres projets ont été engagés au Moyen-Orient, en Asie (notamment en Indonésie et en Malaisie) et en Amérique latine.
53. Le nombre croissant des demandes des États membres concernant une assistance technique pour développer leurs capacités individuelles, et parfois régionales, de protection contre les armes chimiques est révélateur du regain d'importance que les États membres accordent à l'Article X. Le Secrétariat est résolu à répondre à toutes ces demandes dans les limites imposées par ses ressources financières et humaines.

54. Naturellement, nous avons une dette envers les États membres qui ont apporté leurs contributions. Leurs apports se sont révélés indispensables aux réponses favorables que nous avons données aux demandes des États membres. Toutefois, cette question nécessite l'examen attentif des organes directeurs dans la mesure où, loin de s'inverser, cette tendance s'accélère.
55. En ce qui concerne la coopération internationale, les États membres se rappelleront que le Programme des scientifiques associés a été introduit en 2000 en tant que programme pilote. Depuis, la situation a considérablement évolué. Six éditions du programme ont été menées à bien. La qualité exceptionnelle de ce programme n'a pu être assurée qu'avec le soutien des États membres et des industries chimiques de nos États parties industrialisés. De nouveau, nous sommes victimes de notre propre succès dans la mesure où un nombre croissant d'experts techniques des pays en développement souhaitent participer au programme. J'invite instamment les États parties qui sont en mesure de le faire, à continuer de soutenir cet important programme.
56. Un autre exemple tangible de coopération internationale est donné par le cours de développement des capacités analytiques qui a été introduit l'année dernière et dont la deuxième édition s'est déroulée en 2005, consolidant ainsi sa présence dans le programme de l'OIAC. Ce cours a été dispensé aux Pays-Bas avec une contribution volontaire de l'Union européenne, que nous remercions.
57. J'ai précédemment mentionné que deux nouveaux projets avaient été introduits cette année avec le soutien financier de l'Union européenne : un projet destiné à fournir un soutien aux autorités nationales sous forme de matériel et un projet d'assistance aux laboratoires. Pour la première fois de son histoire, le Secrétariat a été en mesure de donner des ordinateurs et accessoires (50 au total) aux autorités nationales. Dans le cadre du second projet, huit laboratoires financés par les pouvoirs publics recevront bientôt du matériel analytique.
58. Une autre initiative nouvelle a été lancée cette année; il s'agit de l'introduction d'un cours sur l'amélioration des techniques de laboratoire en matière d'analyse des produits chimiques en rapport avec la Convention. Ce cours a été organisé en collaboration avec l'Institut finlandais pour la vérification de la Convention sur les armes chimiques (VERIFIN). Ce cours de haut niveau a porté essentiellement sur les techniques analytiques avancées pratiquées directement en rapport avec la Convention. Nous remercions VERIFIN de ses efforts et espérons être en mesure de dispenser d'autres cours de cette nature à l'avenir.

Questions liées aux ressources administratives et humaines

59. La Conférence doit examiner à cette session le projet de budget-programme pour 2006, que le Conseil exécutif, après de longues consultations qui ont été engagées en juin, a recommandé à son approbation. Je désire remercier les États membres pour leur travail assidu et l'extraordinaire esprit de conciliation qui nous a permis, pour la première fois depuis de nombreuses années, de commencer une session de la Conférence avec un document entièrement avalisé.

60. Le projet de budget affecte des ressources financières correspondant aux besoins de notre programme tout en ramenant le niveau des dépenses totales pour 2006 en dessous de celui qui avait été approuvé pour 2005 par les États membres. Le projet de budget prévoit, en valeur nominale, une croissance zéro et une baisse des quotes-parts des États membres d'un peu moins de 1,3 % par rapport à 2005.
61. Une chose cependant est essentielle pour que tout cela soit possible. Parmi les nombreuses manières dont les États membres peuvent prouver leur attachement politique à la Convention, le paiement à temps des sommes dues est essentiel. Le paiement en totalité et dans les délais des quotes-parts et, pour les États parties qui ont déclaré détenir des armes chimiques, le prompt règlement de leurs factures au titre des Articles IV et V, sont essentiels pour que le Secrétariat puisse fournir rapidement et de manière efficace les services que les États membres attendent.
62. En dépit de la discipline budgétaire illustrée par les paramètres que je viens d'évoquer, le projet de budget pour 2006 prévoit le financement de plusieurs priorités importantes en matière de programmes liées aux exigences découlant des objectifs fondamentaux convenus de l'OIAC. Premièrement, il prévoit une augmentation de 12 % des missions destinées à vérifier la destruction d'armes chimiques. À cet égard, nos efforts sont à la mesure de ceux des États parties concernés pour augmenter le rythme de leurs campagnes de destruction.
63. Au même niveau prioritaire, le projet de budget pour 2006 prévoit une augmentation des inspections au titre de l'Article VI, dont le nombre devrait passer de 162 en 2005 à 180 en 2006.
64. Comme je l'ai dit il y a quelques instants, les programmes de coopération internationale et d'assistance resteront prioritaires pour l'OIAC. Plusieurs postes nouveaux ont été inclus dans le projet de budget pour 2006 dans l'objectif d'assurer un meilleur soutien à ces programmes et d'en faciliter l'exécution.
65. Je suis également reconnaissant au Conseil d'avoir approuvé notre demande de création de postes supplémentaires au sein du Service des ressources humaines du Secrétariat. Ces postes supplémentaires seront les bienvenus dans un service dont la charge de travail a augmenté de façon significative au cours des deux dernières années en raison de l'application de la politique de la durée de service de l'OIAC.
66. Conformément à mes obligations, j'ai également soumis à la Conférence un rapport sur la situation du Fonds de roulement. Cette année, nous n'avons pas eu à puiser dans le Fonds de roulement mais je tiens à souligner qu'à la fin octobre, l'OIAC n'avait reçu que les deux tiers des contributions annuelles pour 2005. Les quotes-parts étaient exigibles en totalité en janvier et des retards de cette importance entravent notre capacité à planifier et à exécuter le programme approuvé par les États membres.
67. De nouveau, je prie instamment les États membres de s'acquitter sans tarder de leurs obligations financières envers l'OIAC de façon que le Secrétariat puisse exécuter le programme approuvé dans son intégralité.
68. J'aimerais maintenant dire quelques mots au sujet des ressources humaines. Dans le cadre de notre mobilisation pour consolider la gestion de notre personnel dans un

environnement nouveau marqué par l'introduction de la politique de la durée de service de l'OIAC et par une budgétisation axée sur les résultats, le Secrétariat améliore le système d'appréciation et de suivi du comportement professionnel.

69. Une nouvelle directive administrative est en cours d'élaboration et la formation au nouveau système d'appréciation et de suivi du comportement professionnel a commencé en octobre 2005 dans le cadre des préparatifs pour le lancement du nouveau système au début de l'année prochaine.
70. Dans le même ordre d'idées, un système de planification des ressources humaines sera également mis en place afin de mieux faire face aux besoins en matière de gestion du personnel et des connaissances. Le système de planification sera progressivement introduit en 2006.
71. Avant de conclure sur le chapitre des ressources humaines, j'aimerais dire quelques mots de la politique de la durée de service de l'OIAC. Depuis la neuvième session de la Conférence, le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail analyse, par l'intermédiaire des différents cas dont il a été saisi, la mise en œuvre de la politique de la durée de service de l'OIAC et il a confirmé la pertinence et la légalité de l'approche que nous avons adoptée.
72. L'année 2006 sera la troisième année complète d'application de la politique de la durée de service. Je compte soumettre à l'examen des États membres une évaluation complète de l'application de cette politique, accompagnée de nos conclusions initiales.

Deuxième Conférence d'examen

73. Pendant la quarante-deuxième session du Conseil, j'ai rappelé que, conformément au paragraphe 22 de l'Article VIII de la Convention, l'OIAC est tenue de convoquer la deuxième session extraordinaire de la Conférence des États parties chargée d'examiner le fonctionnement de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques au plus tard en avril 2008.
74. Sur la base de l'expérience acquise lors de la première Conférence d'examen, j'ai souligné qu'il serait souhaitable d'entamer les préparatifs pour la deuxième Conférence d'examen dès le second semestre de 2006 et j'ai suggéré qu'à cet effet, la présente session de la Conférence se penche sur cette question afin de charger le Conseil d'instituer à nouveau un groupe de travail à composition non limitée qui préparerait, avec l'aide du Secrétariat, la documentation de base nécessaire et de formuler les recommandations pertinentes sur les questions de fond et d'organisation de la deuxième Conférence d'examen. J'espère que nous pourrions bénéficier de vos orientations sur cette question importante.

Journée internationale du souvenir ou de la commémoration

75. Avant de conclure, je tiens à dire quelques mots au sujet d'une initiative qui, je pense, revêt une signification pour chacun d'entre nous. À plusieurs reprises depuis mon arrivée au Secrétariat, des délégations et des représentants de haut niveau d'États membres m'ont contacté pour me faire part d'un souhait commun à désigner un lieu du souvenir des victimes d'armes chimiques.

76. Naturellement, cette idée a été présentée sous des formes et dans des esprits différents et nous examinons attentivement la meilleure manière de faire avancer les diverses suggestions qui nous ont été faites. Toutefois, au-delà de ces considérations pratiques et politiques, j'ai également perçu lors de l'expression de chacun de ces souhaits, un sentiment commun que la communauté internationale se devait de commémorer la mémoire des victimes tuées dans des attaques par armes chimiques et de ceux qui souffrent encore des effets redoutables de ce fléau.
77. Tous ont reconnu qu'une telle commémoration ne devrait pas uniquement servir à nous rappeler les horreurs passées, qui ont été trop nombreuses, mais qu'elle devrait également être une source d'inspiration pour les contributions présentes et futures de la Convention et de l'OIAC à la paix et à la sécurité du monde. Sur cette base, les efforts visant à créer une journée internationale du souvenir ou de la commémoration des victimes d'armes chimiques s'intensifient.
78. L'édification éventuelle d'un mémorial en un lieu bien choisi à La Haye a également été saluée comme une marque appropriée de respect et de souvenir à l'intention des générations futures. Nous sommes entrés en contact avec les autorités haguenoises qui nous ont indiqué qu'elles considéraient favorablement cette idée.
79. J'espère que cette initiative recevra l'approbation de la Conférence.
80. Avant de conclure, je tiens à réaffirmer devant vous mon engagement personnel, et celui de tout le personnel du Secrétariat, à maintenir le cap et à nous acquitter de nos responsabilités, conformément au mandat fixé par la Convention. Je m'engage personnellement à continuer d'œuvrer à l'excellence, à la transparence, à la responsabilité et à la non-discrimination de nos travaux.
81. La dixième session de la Conférence est commencée. Qu'elle nous donne l'occasion de poursuivre notre tradition de prise de décision par consensus à partir d'une communauté de vues. Je vous présente mes vœux de réussite pour les travaux de cette session. Je vous remercie.